

Petit Oui n° 31

LE PROBLÈME DE L'IMMIGRATION

Cardinal Jacques Biffi, Archevêque de Bologne.

Ceci est une réédition de la lettre pastorale du célèbre et très estimé en Italie Cardinal Biffi, qui vient de décéder. Ce texte de l'an 2000 est destiné à devenir toujours plus actuel. Nous avons sauté entre [] un paragraphe maintenant périmée concernant la situation italienne passée.

Préambule

Il devrait être évident à tout le monde que la question de l'immigration en Europe est importante. Je crois tout autant préoccupants l'attention pastorale inadéquate que le réalisme médiocre avec lesquels cette question a été évaluée et affrontée jusqu'à présent. Le phénomène est grave et sérieux. Les problèmes qui en dérivent –tant pour la société civile que pour la communauté chrétienne– sont, par bien des aspects, nouveaux, accompagnés de complications inédites, et lourds de conséquences sur la vie de nos populations.

Sans doute est-il inutile de s'alarmer, mais il est dangereux de minimiser à bon compte et de donner de fausses espérances. On ne peut non plus, de manière sensée, espérer une rapide solution de la crise : il est improbable qu'elle se résolve d'elle-même, sans interventions positives, et que la tension disparaisse rapidement comme un orage d'été qui, d'habitude, est de brève durée et ne suscite pas de préoccupations prolongées.

Il faut répondre à une telle interpellation de l'histoire –comme, du reste, à tous les événements imprévus et inévitables de l'histoire humaine– mais sans panique et sans superficialité. Il faut rechercher

les causes de l'immigration et en étudier la nature multiforme ; mais on ne doit pas trop s'attarder dans des recherches et des analyses sans jamais arriver à des décisions justes et, autant que possible, efficaces, car les troubles et les souffrances qui découlent de l'immigration sont déjà en acte.

[Un phénomène qui a surpris l'État

...]

Et qui a surpris aussi la communauté ecclésiale

Les communautés chrétiennes aussi ont été surprises par le phénomène. Ces communautés sont admirables dans bien des cas par leur promptitude à soulager les ennuis et les peines, mais elles se montrent jusqu'à présent dépourvues d'une vision réaliste et globale, vision capable d'inspirer des projets et intentions opérants qui tiennent compte de toutes les implications des événements et de tous les aspects de la question. Les exaltations génériques de solidarité et de primauté de la charité évangélique –qui en soi et en principe sont légitimes et même impératives– se montrent plus généreuses et bien intentionnées qu'utiles, et refusent de se mesurer avec la complexité du problème et la rudesse de la réalité effective.

On n'a pas l'impression que le phénomène de l'immigration, qui s'est amplifié et radicalisé au cours des quinze années passées, ait donné lieu à une prise de conscience pastorale explicite, vive et pénétrante, à la mesure de son objective gravité.

Nous avons eu à ce sujet deux longs documents : • en 1990 la "Note pastorale de la Commission ecclésiale 'Justice et Paix' dont le titre était : *"Hommes de cultures différentes : du conflit à la solidarité"* ; • et, en 1993, les "Orientations pastorales de la Commission ecclésiale pour les migrations" dont le titre était : *"J'étais étranger et vous m'avez visité"*.

Ces deux textes, très longs et analytiques, tendent d'abord (et justement) de construire et de diffuser dans la chrétienté une "culture de l'accueil". En revanche, s'il y a un certain défaut de réalisme quant à

l'évaluation des difficultés et des problèmes, c'est surtout la place donnée à la mission évangélisatrice de l'Église vis-à-vis de tous les hommes, et donc aussi de ceux qui viennent habiter chez nous, qui apparaît insuffisante.

Les souhaits du Pasteur

[Je voudrais maintenant adresser un salut cordial aux participants de ce séminaire, en exprimant simplement quelques souhaits qui naissent de la réflexion et du cœur d'un évêque. Ces souhaits veulent d'abord révéler ses sollicitudes apostoliques et sont formulés dans le respect de ceux qui –étudiants, acteurs sociaux, autorités publiques– sont nécessairement appelés à donner une réponse rapide et suffisante à l'urgence qui nous intéresse ici.]

Aux examens et aux considérations de nature politique, économique, anthropologique et culturelle des personnes compétentes (en leur donnant une juste attention), il ne devrait pas être inutile d'ajouter aussi la perspective de quelqu'un qui est, à tous les effets, citoyen italien et a, comme tel, la présomption de pouvoir exposer aussi son opinion personnelle ; de quelqu'un qui se sent surtout responsable du présent et de l'avenir du troupeau du Christ qui lui a été confié ; et de quelqu'un qui, d'ailleurs, ne peut jamais oublier l'inquiétante demande que le Seigneur Jésus a laissé sans réponse : *“Quand le Fils de l'homme reviendra sur la terre, trouvera-t-il encore la foi ?” (Luc, 18, 8).*

Ses souhaits pour l'état et la société civile

Nous croyons devoir formuler, pour l'état et la société civile, le souhait que s'éclaircissent certaines évidences préliminaires et qu'elles soient bien accueillies pour que notre approche de la question de l'immigration se fasse sur la base d'une “culture” plausible et largement partagée.

Par exemple, nul ne peut contester le principe selon lequel on doit reconnaître à tout peuple les espaces, les moyens, les conditions qui lui permettent non seulement de survivre mais aussi d'exister et de se développer selon ce qui est requis par la dignité humaine. On demande aux organismes internationaux de se charger des initiatives nécessaires pour atteindre ce but. Ils ne peuvent perdre de vue cet

idéal nécessaire de justice distributive générale ; cela vaut aussi – proportionnellement et selon les réelles possibilités– pour chaque état.

Mais on ne peut pas en déduire –si on veut être vraiment “laïcs” au-delà de tous les impératifs idéologiques– qu’une nation n’a pas le droit de gérer ni de régler l’afflux de ceux qui veulent entrer à tout prix. Plus encore, on ne peut pas en déduire qu’elle ait le devoir d’ouvrir sans précaution ses frontières.

On doit plutôt dire que tout projet d’intégration pacifique suppose et exige que les accès soient gardés et réglementés. D’ailleurs nous avons tous devant les yeux la preuve que les entrées arbitraires – quand elles ont la réputation d’être assez faciles– entraînent fatalement: d’une part la diffusion incontrôlée de la misère et du désespoir (et souvent l’émergence dangereuse d’intolérance et de refus absolu), et d’autre part la prolifération d’une industrie criminelle exploitant de ceux qui aspirent à passer clandestinement les frontières.

Des projets globaux réalistes

Ce que nous devons souhaiter à notre état et à la société italienne, c’est qu’on arrive rapidement à un sérieux contrôle de la situation, de façon à ce que l’arrivée massive d’étrangers dans notre pays soit disciplinée et guidée selon des projets concrets et réalistes d’intégration qui visent au vrai bien de tous, soit des nouveaux arrivants, soit de nos populations.

De tels projets devraient régler autant la possibilité d’un travail régulièrement rémunéré que la disponibilité de logements décents et non gratuits : ce n’est que par cette voie qu’on pourra arriver à une insertion sûre dans notre organisme social, sans discrimination et sans privilège.

Qui vient chez nous doit savoir immédiatement qu’on lui demandera, en échange de l’hospitalité, le nécessaire respect de toutes les normes de convivialité qui sont en vigueur chez nous, y compris les normes fiscales. Faire différemment ne peut que susciter et favoriser de pernicieuses crises de rejet, des attitudes aveugles de xénophobies, et l’émergence de déplorables intolérances racistes.

Les critères de mises en œuvre

La mise en œuvre pratique de ces projets obéira nécessairement à des critères qui seront aussi économiques : l'Italie a besoin de travailleurs qu'elle ne réussit plus à trouver au sein de sa population.

À ce propos, tout le monde devrait désormais être convaincu combien la ligne de conduite poursuivie ces quarante dernières années a été stupide : • un terrorisme culturel obsessif et anti-démographique ; • une absence de redressement législatif et politique permettant d'apporter un remède à la dénatalité égoïste et idiote, depuis longtemps en tête des statistiques mondiales.

Tout cela malgré l'exemple contraire donné par certaines nations européennes plus intelligentes, plus clairvoyantes et plus civiles, qui n'ont pas hésité à prendre à ce sujet des mesures intelligentes et réalistes.

La sauvegarde de l'identité nationale

Mais les critères dont nous parlons ici ne pourront pas être seulement économiques et de prévoyance sociale.

Un apport substantiel d'étrangers dans notre péninsule est acceptable et peut être même bénéfique, pourvu qu'on se préoccupe sérieusement de sauvegarder la physionomie propre de la nation. L'Italie n'est pas une lande déserte ou dépeuplée, sans histoire, sans traditions vivantes et vitales, sans une physionomie culturelle et spirituelle caractéristique, qui doit être peuplée sans discrimination, comme si elle ne possédait pas son propre patrimoine d'humanisme et de civilisation qu'elle ne doit pas perdre.

Sous cet aspect, un état vraiment "laïc" –c'est-à-dire qui tende non pas au triomphe de quelque idéologie mais au vrai bien des hommes et des femmes sur lesquels il exerce une activité administrative et de gouvernement, et qui leur prépare intelligemment un futur désirable– devrait avoir parmi ses premières préoccupations, celle de favoriser l'intégration pacifique des gens (comme cela s'est historiquement vérifié dans la rencontre entre les populations latines et les immigrations germaniques) ou, tout au moins, une coexistence non conflictuelle, une présence et une coexistence qui ne conduise pas à

perdre la richesse de notre idéal ou à dénaturer notre identité spécifique.

Il faut donc concrètement travailler pour que ceux qui veulent s'établir chez nous de façon définitive "s'inculturent" dans la réalité spirituelle, morale et juridique de notre pays et soient mis en condition de connaître au mieux les traditions littéraires, esthétiques, religieuses de la portion d'humanité dans laquelle ils viennent s'intégrer

À cette fin, les conditions concrètes préliminaires des immigrés ne sont pas toutes également propices ; et les autorités ne devraient pas négliger cet aspect de la question.

Dans une perspective réaliste, on devrait préférer (à égalité de conditions, surtout pour l'honnêteté des intentions et la rectitude du comportement) les populations catholiques ou tout au moins chrétiennes, pour lesquelles l'insertion est énormément facilitée (par exemple les latino-américains, les philippins, les érythréens, les européens de l'est, etc.) ; puis les asiatiques (comme les chinois et les coréens), qui ont fait la preuve qu'ils savent s'intégrer avec une certaine facilité, tout en conservant les traits distinctifs de leur culture. Cette ligne de conduite –étant "laïquement" motivée– ne devrait pas se laisser conditionner ou décourager même par d'éventuelles critiques venant des milieux ecclésiastiques ou des organisations catholiques.

Comme on le voit, on propose ici simplement le "critère de l'insertion le plus facile et le moins coûteux" : un critère totalement et explicitement "laïc", à propos duquel évoquer le spectre du racisme, de la xénophobie, de la discrimination religieuse, de l'ingérence cléricale et même de la violation de la Constitution, serait une mauvaise compréhension à tout le moins surprenante et singulière. Si effectivement elle se produisait, cela nous ferait vraiment douter de la perspicacité des responsables de l'opinion et de la politique en Italie.

Le cas des musulmans

Si on ne veut pas supprimer ou censurer cette attention réaliste, il est évident que le cas des musulmans doit recevoir un traitement

particulier. Il faut espérer que les responsables du bien public ne craignent pas de l'affronter les yeux grands ouverts et sans illusion.

Les islamiques –dans leur très grande majorité et à part quelques exceptions– viennent chez nous résolus à rester étrangers à notre “humanité”, individuelle et associative, en ce qu’elle a de plus essentiel, de plus précieux, de plus “laïquement” inamissible : de manière plus ou moins déclarée, il viennent à nous bien décidés à rester substantiellement “différents”, dans l’attente de nous faire tous devenir substantiellement comme eux.

Ils ont un mode d’alimentation différent (et jusque là ce n’est pas bien grave), un jour de repos différent, un droit de la famille incompatible avec le nôtre, une conception de la femme très éloignée de la nôtre (jusqu’à pratiquer la polygamie). Mais ils ont surtout une vision rigoureusement intégraliste de la vie publique, au point que la parfaite confusion entre religion et politique fait partie de leur foi, dont ils ne peuvent douter et à laquelle ils ne peuvent renoncer, même s’ils attendent prudemment, pour l’imposer, de devenir prépondérants. Ce ne sont donc pas les hommes d’Église, mais les états occidentaux modernes qui devront faire les comptes avec eux à ce sujet.

On doit même dire quelque chose de plus : si notre État croit sérieusement à l’importance des libertés civiles (parmi lesquelles la liberté religieuse) et aux principes démocratiques, il devrait se mobiliser afin que ceux-ci soient toujours plus connus, accueillis et pratiqués à toutes les latitudes. Une méthode simple pour arriver à ce but est celle de la demande d’une “réciprocité” non purement verbale de la part des États d’origine des immigrés.

La note de la Conférence Épiscopale Italienne de 1993 dit à ce sujet : *“En beaucoup de pays musulmans il est quasi impossible d’adhérer et de pratiquer librement le christianisme. Les lieux de culte n’ont pas droit à l’existence, les manifestations religieuses autres que l’Islam ne sont pas permises, ni aucune organisation ecclésiastique même minimale. Ainsi se pose le difficile problème de la réciprocité. C’est un problème qui n’intéresse pas seulement l’Église, mais aussi la société civile et politique, le monde de la culture et des relations internationales elles-mêmes. Le Pape est, quant à lui,*

infatigable pour demander inlassablement à tous le respect du droit fondamental de la liberté religieuse” (n° 34). Mais –et c’est nous qui le disons– demander sert à bien peu de chose, même si le Pape ne peut rien faire de plus.

Si étrange et paradoxal que cela puisse paraître à notre mentalité, le seul moyen efficace et non velléitaire de promouvoir le “principe de réciprocité”, de la part d’un état vraiment “laïc” et vraiment intéressé à la diffusion des libertés humaines, serait d’accorder en Italie aux musulmans, sur le plan des institutions à autoriser, seulement ce qui est effectivement accordé aux autres dans les pays musulmans.

Le catholicisme, “religion nationale historique”.

Quant aux rapports à maintenir avec les différentes religions qui sont présentes parmi nous par suite de l’immigration, il serait bon que personne n’ignore que le catholicisme -qui n’est indiscutablement plus la “religion officielle de l’état”- n’en demeure pas moins la “religion historique” de la nation italienne, la source principale de son identité, l’inspiration déterminante de nos plus véridiques grandeurs.

C’est pourquoi il est vraiment incongru de l’assimiler socialement aux autres formes religieuses et culturelles, auxquelles on devra assurer une pleine et authentique liberté d’existence et de travail, sans toutefois que cela ne comporte un nivellement contre nature ou même un anéantissement des plus hautes valeurs de notre civilisation.

Il faut dire aussi que c’est une bien singulière vision de la démocratie que de mélanger le respect des individus et des minorités avec le non-respect de la majorité et l’élimination de ce qui est acquis et traditionnel dans une communauté humaine. Nous devons malheureusement signaler ici les cas toujours plus nombreux de cette “intolérance substantielle”, comme, par exemple, d’abolir dans les écoles les signes et les usages catholiques à cause de la présence de personnes d’autres croyances.

Aux communautés ecclésiales

Que pouvons-nous dire qui puisse éclairer et aider pratiquement nos communautés chrétiennes, qui, de nos jours sont vraiment

affligées par une insuffisante clarté des idées et par bien des incertitudes des comportements ?

En premier lieu, il doit être clair pour tous que ce n'est pas en soi un devoir pour l'Église en tant que telle de résoudre tous les problèmes sociaux qui se présentent au cours de l'histoire. Nos communautés et nos fidèles ne doivent donc pas se créer des complexes de culpabilité provoqués par les urgences même impérieuses qu'ils ne peuvent résoudre par leurs propres forces. Ce serait un "intégralisme" implicite mais de toute façon intolérable et grave que de croire que les groupes ecclésiaux et les catholiques puissent être rendus responsables de tout.

Parfois les malentendus sont involontairement provoqués par les autorités publiques qui, quand elles ne savent à quel saint se vouer, font appel à nos suppléances et fatalement nous engagent (en reconnaissant implicitement par là que les organisations ecclésiales sont parmi celles qui, en Italie, réussissent encore à fonctionner).

L'annonce de l'Évangile et l'observance de la charité.

Le devoir premier et indiscutable des communautés ecclésiales est l'annonce de l'Évangile et l'observation du commandement de l'amour. En face d'un homme en difficulté -quelque soit sa race, sa culture, sa religion, la légalité de sa présence- les disciples de Jésus ont le devoir de l'aimer pratiquement et de l'aider à la mesure de leurs possibilités concrètes.

Le Seigneur nous demandera des comptes sur l'authenticité et l'ampleur de notre charité et il nous demandera si nous avons fait tout notre possible. Sur ce sujet, cependant -et il sera bon que nul ne l'oublie- nous ne sommes tenus d'en répondre à personne d'autre qu'au Seigneur.

L'Évangélisation est irremplaçable.

Le devoir statutaire de l'Église catholique et le devoir de tout baptisé est de faire connaître explicitement Jésus de Nazareth, le Fils de Dieu, mort pour nous et ressuscité, aujourd'hui vivant et Seigneur de l'univers, unique Sauveur de tous.

Cette mission peut être aidée mais non remplacée par l'activité d'assistance que nous réussirons à offrir à nos frères. Elle suppose une aptitude au dialogue sincère, ouvert, respectueux avec tous, mais elle ne peut se résoudre dans le seul dialogue. Elle est favorisée par la connaissance objective des positions des autres, mais elle se réalise seulement dans la connaissance du Christ à laquelle nous réussissons à amener nos frères, qui, malheureusement, n'en bénéficient pas encore.

En outre, l'action évangélisatrice est par nature universelle et ne tolère pas d'exclusion délibérée de destinataires. Le Seigneur ne nous a pas dit : *“Prêchez l'Évangile à toute créature sauf aux musulmans, aux juifs et au Dalai-Lama”* (cf. Marc 16, 15).

Qui nous contesterait la légitimité ou même seulement l'opportunité de cette annonce illimitée et sans dérogation, pécherait d'intolérance envers nous : il nous défendrait en effet d'être ce que nous sommes, c'est-à-dire des “chrétiens”, obéissants à la claire et explicite volonté du Christ.

Il est très important que tous les catholiques se rendent compte de leur indéclinable responsabilité. Et pour être de bons évangélistes, convaincus en eux-mêmes et convainquants vis-à-vis des autres, il leur faut croître toujours plus dans l'intelligence et la joyeuse admiration des immenses trésors de vérité, de sagesse, de consolante espérance qu'ils ont la fortune de posséder : c'est une effusion surhumaine, et même divinissante de lumière, absolument incomparable avec les précieuses lueurs offertes par les autres religions et par l'Islam; et nous sommes appelés à la proposer impartialement et inlassablement à tous les fils d'Adam.

Une approche réaliste et différenciée.

Les communautés chrétiennes –pour une approche sage et réaliste du phénomène de l'immigration– doivent absolument étudier avec attention les individus et les groupes, pour pouvoir prendre ensuite les attitudes plus pertinentes et plus opportunes.

- Aux immigrés catholiques –quelles que soient leur langue et la couleur de leur peau– on doit faire comprendre de la façon la plus

efficace possible qu'à l'intérieur de l'Église "il n'y a pas d'étrangers" : ils font partie de notre famille de croyants, et sont accueillis dans un grand esprit de fraternité.

Quand ils sont présents en nombre élevé et en groupes homogènes et consistants, ils doivent être encouragés à conserver leur tradition catholique authentique qui sera l'objet d'une affectueuse attention de la part de tous. La présence de ces diverses formes de vie ecclésiale et de culte authentique constituera sans aucun doute un enrichissement spirituel pour toute la chrétienté.

- Aux chrétiens des anciennes Églises orientales, qui n'ont pas encore la pleine communion avec le Siège de Saint Pierre, nous exprimerons sympathie et respect. Et, en conformité avec d'éventuels accords généraux et selon l'opportunité, nous pourrions les favoriser de l'usage d'une de nos églises pour leurs célébrations.

- Ceux qui appartiennent à des religions non chrétiennes doivent être aimés et, dans la mesure du possible, aidés dans leurs nécessités. De certains d'entre eux –et en particulier des musulmans– nous pouvons tous apprendre la fidélité à leurs exercices rituels et à leurs moments de prière, mais il ne nous appartient pas de leur prêter une active collaboration pour leur pratique religieuse.

À ce sujet, il est utile de rappeler ce qui est dit par la Note de la Conférence Épiscopale Italienne de 1993, déjà citée :

“Les communautés chrétiennes, pour éviter d'inutiles malentendus et des confusions dangereuses, ne doivent pas, pour des rencontres religieuses de croyances non chrétiennes, mettre à disposition des églises, des chapelles ou des locaux réservés au culte catholique, comme aussi des endroits destinés aux activités paroissiales ” (n° 34).

Comme on peut le comprendre de la complexité des problèmes, il n'est pas admissible qu'ils soient affrontés "dans leur totalité" par la "Caritas Italiana", qui a un champ d'action et d'intérêt bien délimité. Quant aux thèmes de l'évangélisation, de l'identité chrétienne de notre peuple, des difficultés pastorales concrètes –et donc de la question de l'immigration entendue globalement– aucune délégation ne devrait être donnée à quelque organisme ecclésial particulier que ce soit.

Conclusion

Dans un interview d'une dizaine d'années déjà, on m'avait demandé avec beaucoup de candeur et un optimisme enviable : *“Retenez-vous, vous aussi, que l'Europe ou bien sera chrétienne ou bien ne sera pas ?”* Il me semble que ma réponse d'alors puisse tout à fait servir de conclusion à mon intervention d'aujourd'hui. *“Je pense – disais-je– que l'Europe ou bien deviendra chrétienne ou bien deviendra musulmane. Ce qui me semble sans aucun avenir, c'est la “culture du rien”, de la liberté sans limites et sans contenus, du scepticisme, exalté comme conquête intellectuelle, mais qui semble l'attitude largement dominante chez les peuples européens, plus ou moins riches de moyens et pauvres de vérité”.*

Cette “culture du rien” (soutenue par l'hédonisme et par l'insatiabilité libertaire) ne sera pas en mesure de résister à l'assaut idéologique de l'Islam, qui est inévitable: seule la redécouverte de “l'avènement chrétien” comme unique salut pour l'homme –et donc seule une résurrection résolue de la véritable âme de l'Europe– pourra offrir une issue différente à cet assaut inévitable.

Hélas, jusqu'ici ni les “laïcs”, ni les “catholiques”, semble-t-il, ne se rendent compte du drame qui est en train de se jouer :

- Les “laïcs”, en contrant de toutes les façons l'Église, ne s'aperçoivent pas qu'ils combattent l'inspiratrice la plus forte et la défense la plus valide de la civilisation occidentale et ses valeurs de rationalité et de liberté: ils pourraient bien s'en apercevoir trop tard.

- Les “catholiques”, en laissant s'affaiblir en eux-mêmes la certitude de posséder la vérité et en substituant au zèle apostolique le pur et simple dialogue à tout prix, préparent inconsciemment (humainement parlant) leur propre extinction.

Notre espérance est que la gravité de la situation puisse à un certain moment, permettre un réveil efficace tant de la raison que de la foi d'autrefois.

Voilà notre souhait, notre engagement, notre prière.

Bologne, le 30 septembre 2000

† Jacques, Cardinal Biffi, *Archevêque de Bologne*